



L'an deux mil vingt, le 1<sup>er</sup> septembre à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Mme FERRARI Sandra, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	38.

Date de 1<sup>ère</sup> convocation : 14 août 2020

Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> BALTHAZARD Pierre-Louis, BASTIEN Patrick, BERTHOMIER Christian, BRUN Pierre, CAMUS Gilles, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE MARYSE, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, GRELLIER Jean-Marc, HAERINCK Sabrina, HUYNH Antoine, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MONTORO-SADOUX Marie-Pierre, MORAND Marc, PETIT GUILLAUME Sophie, POILLEUX Nicolas, POMMAT Dominique, REVOL Karine, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas, VANIN Gaëtan, VIAL Jean-Marc. <i>Suppléants (votant) :</i> REGAIRAZ Michel, WILLANO Valérie. <i>Suppléants (non-votant) :</i> BEBERT Thierry, EXERTIER Bruno, FRAYSSE Claudie, PIERRETON Christophe,
<u>Excusés :</u>	DUMAZ Gérard, SALOMON Marie-Thérèse.
<u>Absents :</u>	-

### ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-1 à L5211-20, L5212-16, et L5711-1 à L5711-5 ;

VU l'Arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2018 approuvant la modification des statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges fixant le nombre de représentants des collectivités membres en date du 17 septembre 2018 ;

Vu la délibération 19-20-C fixant le nombre de vice-présidents ;

La séance est présidée par la présidente Mme FERRARI Sandra qui procède à l'élection des trois VICE-PRESIDENTS :

#### Candidature du 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT :

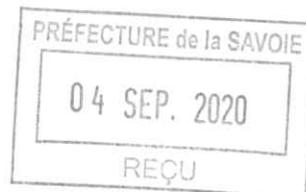
- Mr VIAL Jean-Marc

. Présents et représentés :	34	
. Abstentions :	0	
. Votants :	34	
. Bulletins blancs :	3	
. Bulletins nuls :	0	
. Suffrages exprimés :	31	voix pour Mr VIAL Jean-Marc
. Majorité requise :	16	

#### Candidature du 2<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT :

- Mme SALOMON Marie-Thérèse

. Présents et représentés :	34	
. Abstentions :	0	
. Votants :	34	
. Bulletins blancs :	1	
. Bulletins nuls :	0	
. Suffrages exprimés :	33	voix pour Mr SALOMON Marie-Thérèse
. Majorité requise :	17	



#### Candidature du 3<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT :

- Mr GALENE Pierre-Damien

. Présents et représentés :	34	
. Abstentions :	1	
. Votants :	33	
. Bulletins blancs :	1	
. Bulletins nuls :	0	
. Suffrages exprimés :	32	voix pour Mr GALENE Pierre-Damien
. Majorité requise :	17	

Mr VIAL Jean-Marc, Mme SALOMON Marie-Thérèse, Mr GALENE Pierre-Damien, ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin sont proclamés VICE-PRESIDENTS.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à majorité

➤ **APPROUVE la nomination aux postes des vice-présidents :**

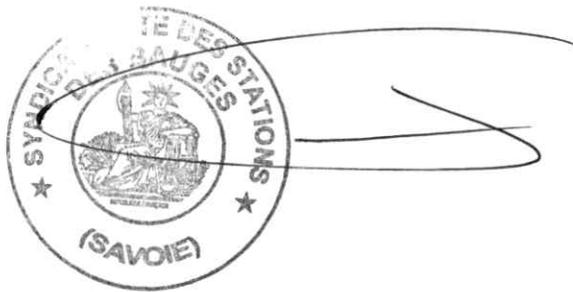
**1<sup>er</sup> vice-président :** Mr VIAL Jean-Marc

**2<sup>ème</sup> vice-président :** Mme SALOMON Marie-Thérèse

**3<sup>ème</sup> vice-président :** Mr GALENE Pierre-Damien

Fait à AIX-LES-BAINS, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

LA PRESIDENTE  
FERRARI Sandra



Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

